

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE GASCHIGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

GASCHIGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION N°06 /D/C-GASCHIGA/SG/SPM/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2026 DU 15/01/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE BAMANGA DANS LA COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GASCHIGA
AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu la Constitution ;
Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;
VU La loi N° 2022/020 du 16 Décembre 2022 Portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics,
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord ;
VU L'Arrêté N° 024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des CIPM auprès des communautés urbaines, des communes et des communes d'arrondissements ;
VU La circulaire N°000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des DAO
Vu la circulaire N°0001879/LC/ MINFI du 31 Décembre 2025 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026.
Vu la Décision Municipale N°/DM/C-GASCHIGA/2026 du 02 Janvier 2026 constatant la composition des Commissions Interne de passation des marchés publics de Gaschiga;
Vu la lettre N°02/L/C-GASCHIGA/CIPM/2026 du du Président de la Commission Interne de passation des marchés placée auprès de la Commune de Gaschiga.

DECIDE :

Article 1^{er} : la lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
Travaux de construction d'un bloc maternel à l'école maternelle de Bamanga, dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord.	ETS KOGNI B.P. : 527 GAROUA TEL : 699 728 350	27 996 398	3 mois

Article 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la lettre commande y afférente et notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution des travaux court à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

GASCHIGA, le 01 Avril 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)

Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- Préfet-Bénoué
- DD MAP/BE
- DDMINEPAT/BE
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Contribuable
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE GASCHIGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

GASCHIGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N°06/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2026 DU 15/01/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE BAMANGA DANS LA COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD. EN PROCEDURE D'URGENCE.

Le Maire de la Commune de GASCHIGA communique:

Par décision N°06/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2026 du 01 Avril 2026 l'entreprise, ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative au DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT suscité :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
Travaux de construction d'un bloc maternel à l'école maternelle de Bamanga, dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord.	ETS KOGNI B.P. : 527 GAROUA TEL : 699 728 350	27 996 398	3 mois

Gaschiga, le 01 Avril 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)

Ampliations:

- Préfet-Bénoué
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP/Bé (pour information)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE GASCHIGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

GASCHIGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION N°06/ND/C-GASCHIGA/SG/SPM/2026

Le Maire de la Commune de **GASCHIGA**, Autorité Contractante, notifie pour compter **01 Avril 2026**, à Monsieur le Directeur Général des **ETS KOGNI B.P. : 527 GAROUA TEL : 699 728 350**, la Décision d'Attribution N°06/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2026 du **01 Avril 2026** portant notification de l'attribution de la Lettre commande relative au **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2026 DU 15/01/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE BAMANGA DANS LA COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD. EN PROCEDURE D'URGENCE.**

Gaschiga, le 01 Avril 2026

Le Maire
(Autorité Contractante)



Abdoulaye Oumarou

Ampliations:

- Préfet-Bénoué
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMINMAP/Bé (pour information)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono